



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 43912

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération sur la situation des retraites anciens expatriés en Afrique. En effet, la dévaluation du franc CFA du 12 janvier 1994 a entraîné une diminution de moitié du pouvoir d'achat des retraites versées à nos concitoyens par les caisses de sécurité sociale de la zone franc. De plus, le tiers de ces caisses locales a aujourd'hui cessé tout paiement de pensions à ces anciens expatriés qui auront cotisé, leur carrière durant, en pure perte. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin d'indemniser ces retraités lésés par la dévaluation du franc CFA et d'assurer le versement des pensions dues par les caisses locales de sécurité de la zone franc.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif à la situation des Français qui, ayant accompli tout ou partie de leur carrière en Afrique, rencontrent des difficultés pour percevoir leur pension de retraite versée par les caisses locales de sécurité sociale. Une mission a été conduite par l'Inspection générale des affaires sociales avec le concours du ministère des affaires étrangères et de la coopération pour procéder à une évaluation des effectifs actuels et futurs des pensionnés concernés, des prestations sociales en cause et des difficultés rencontrées, puis proposer et expertiser les solutions envisageables aux problèmes ainsi recensés. À l'issue de chaque mission, un rapport a été établi par l'Inspection générale des affaires sociales. Ces documents ont été intégrés dans le rapport final qui a été remis au Premier ministre au mois d'août. La mission a formulé, dans son rapport remis au Premier ministre et aux ministres concernés au mois d'août, des propositions pouvant permettre d'améliorer la protection vieillesse des Français expatriés en Afrique. Les conclusions à tirer de ce rapport font actuellement l'objet d'une concertation interministérielle qui devrait permettre de retenir tout ou partie des propositions avancées. À la lumière de ce rapport, le Gouvernement prendra les décisions qu'imposera la situation. Il ne manquera pas d'informer et de consulter la représentation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43912

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5352

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6160